

CAISSE D'INDEMNISATION DES DOMMAGES DUS À LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES CAUSÉE PAR LES NAVIRES

L'Administrateur de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires a identifié le besoin permanent d'établir et de tenir à jour une **liste de consultants maritimes experts pour travailler au bureau d'Ottawa**.

(Veuillez noter que le masculin inclut ici le féminin et est utilisé sans discrimination, afin d'alléger le texte.)

Principales responsabilités pouvant être déléguées par l'Administrateur

1. Fournir à l'Administrateur des conseils d'expert en matière maritime.
2. Participer au nom de l'Administrateur à des réunions de groupes de travail, des réunions participatives ou des conférences; présenter les prises de position de la Caisse, ainsi que donner des présentations, au besoin.
3. Proposer des actions récursoires pour considération par l'Administrateur, relativement à des dossiers de réclamation spécifiques.
4. Agir en tant que coordonnateur pour le travail de la Caisse assigné à des experts maritimes régionaux, en relation avec des réclamations spécifiques.
5. Offrir des conseils et de l'orientation aux experts maritimes régionaux retenus par la Caisse.
6. Superviser l'évaluation des réclamations préparées et soumises à la Caisse par les experts maritimes régionaux.
7. Initier des recherches de localisation d'actifs et d'individus en vue d'actions récursoires de la part de la Caisse.
8. Participer aux réunions hebdomadaires d'examen des réclamations avec l'Administrateur, incluant la mise à jour du procès-verbal de la réunion de la Caisse et la saisie d'information dans la base de données des incidents de la Caisse.
9. Participer à des réunions trimestrielles avec la Garde côtière pour réviser l'état des réclamations et discuter de certains enjeux de travail au niveau national.
10. Fournir un texte détaillé des incidents qui servira à rédiger le Rapport annuel de l'Administrateur.
11. Travailler sur des projets tels qu'assignés par l'Administrateur.

Comportements efficaces attendus des consultants maritimes experts

1. Éclaire l'analyse grâce à une vaste compréhension de l'environnement et démontre une forte compétence en rédaction.
2. Communique clairement et avec conviction.
3. Préconise une organisation bilingue, inclusive et saine.
4. Met en œuvre des stratégies qui concordent avec les priorités de la Caisse et qui améliorent les résultats pour les Canadiens.
5. Privilégie et fournit des conseils judicieux et fondés sur des faits.
6. Prend des décisions impartiales et non partisans.
7. Développe des réseaux et relations efficaces et de collaboration avec des collectivités fonctionnelles, des collègues et des intervenants.
8. Oriente la prise de décision grâce à une solide compréhension du contexte, des données et des faits.

Éducation :

Les normes minimales sont un diplôme d'études secondaires, en plus d'une attestation professionnelle. Les candidats devraient posséder des antécédents importants en matière nautique, ainsi que l'expérience que possède normalement un officier de pont de navire principal ou un officier mécanicien de marine, ou des compétences d'expert maritime, d'architecte naval ou de technicien en intervention environnementale. D'autres pourraient posséder une vaste expérience acquise en travaillant dans le domaine des programmes en intervention en cas de déversement d'hydrocarbures.

Emplacement : Ottawa

Veillez envoyer votre lettre d'intérêt ainsi que votre curriculum vitae à l'attention de l'Administrateur, Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires, 180, rue Kent, pièce 830, Ottawa, ON K1A 0N5, Canada ou à info@sopf-cidphn.gc.ca